

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

PROCES-VERBAL

L'an deux mille huit, le vingt et un mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Poissy, proclamés à la suite des opérations électorales du 16 mars 2008, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mars 2008 par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jacques MASDEU-ARUS, Maire sortant, qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du dimanche 16 mars 2008.

ONT ÉTÉ ÉLUS :

Liste « Poissy pour Tous » : 30 sièges

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| 1°) M. Frédéric BERNARD | 16°) Mme Sonia BERKANI |
| 2°) Mme Anne-Marie VINAY | 17°) M. Philippe MOREAU |
| 3°) M. Richard BERTRAND | 18°) Mme Marie-Noëlle BAS |
| 4°) Mme Catherine DRACOULI | 19°) M. Bertrand PASQUIER |
| 5°) M. Ali RABEH | 20°) Mme Armelle HELIOT |
| 6°) Mme Christiane AUBIN | 21°) M. Daniel LOBJEOIS |
| 7°) M. Jean-Paul HEDRICH | 22°) Mme Liliane RODDIER |
| 8°) Mme Michèle de VAUCOULEURS | 23°) M. Raymond LETELLIER |
| 9°) M. Mohammed BOUZNADA | 24°) Melle Annabelle WOELFLE |
| 10°) Mme Monique METZGER | 25°) M. Jacques MARY |
| 11°) M. Krémo ALLAOUCHICHE | 26°) Mme Nathalie PENSIVY |
| 12°) Mme Geneviève CHIGNAC | 27°) M. Philippe MARIETTE |
| 13°) M. Jean-Claude DUQUESNE | 28°) Mme Patricia MERLIER |
| 14°) Mme Danielle COULON | 29°) M. Louis MEHAY |
| 15°) M. Daniel DEBUS | 30°) Mme Nicole SKAJENNIKOFF |

Liste « Union pour Poissy » : 9 sièges

- 1°) M. Jacques MASDEU-ARUS
- 2°) Melle Jacqueline DOMONT
- 3°) M. Jean-François RAYNAL
- 4°) Mme Nicole DOMERGUE
- 5°) M. Vincent-Richard BLOCH
- 6°) Mme Florence XOLIN
- 7°) M. Jacques BIHANNIC
- 8°) Mme Pierrette DELAROUZÉE
- 9°) M. Georges MONNIER

M. Jacques MASDEU-ARUS déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux dont il vient de donner la liste.

Le conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, M. Jacques MASDEU-ARUS propose Madame Anne-Marie VINAY pour cette fonction. Il demande s'il y a des oppositions. Aucune opposition n'étant émise, Madame Anne-Marie VINAY est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, M. Jacques MASDEU-ARUS passe la présidence de la séance au plus âgé des membres du conseil municipal, Mme Liliane RODDIER.

Mme Liliane RODDIER procède à l'appel nominal :

- 1°) M. Frédéric BERNARD
- 2°) Mme Anne-Marie VINAY
- 3°) M. Richard BERTRAND
- 4°) Mme Catherine DRACOULI
- 5°) M. Ali RABEH
- 6°) Mme Christiane AUBIN
- 7°) M. Jean-Paul HEDRICH
- 8°) Mme Michèle de VAUCOULEURS
- 9°) M. Mohammed BOUZNADA
- 10°) Mme Monique METZGER
- 11°) M. Krémo ALLAOUCHICHE
- 12°) Mme Geneviève CHIGNAC
- 13°) M. Jean-Claude DUQUESNE
- 14°) Mme Danielle COULON
- 15°) M. Daniel DEBUS
- 16°) Mme Sonia BERKANI
- 17°) M. Philippe MOREAU
- 18°) Mme Marie-Noëlle BAS
- 19°) M. Bertrand PASQUIER
- 20°) Mme Armelle HELIOT
- 21°) M. Daniel LOBJEOIS
- 22°) Mme Liliane RODDIER
- 23°) M. Raymond LETELLIER
- 24°) Melle Annabelle WOELFLE

- 25°) M. Jacques MARY
- 26°) Mme Nathalie PENSIVY
- 27°) M. Philippe MARIETTE
- 28°) Mme Patricia MERLIER
- 29°) M. Louis MEHAY
- 30°) Mme Nicole SKAJENNIKOFF
- 31°) M. Jacques MASDEU-ARUS
- 32°) Melle Jacqueline DOMONT
- 33°) M. Jean-François RAYNAL
- 34°) Mme Nicole DOMERGUE
- 35°) M. Vincent-Richard BLOCH
- 36°) Mme Florence XOLIN
- 37°) M. Jacques BIHANNIC
- 38°) Mme Pierrette DELAROUZÉE
- 39°) M. Georges MONNIER

Tous les membres du conseil municipal sont présents.

Mme Liliane RODDIER invite le conseil à procéder à l'élection du maire et donne lecture de deux articles du Code général des collectivités territoriales :

Article L. 2122-4 :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électorales suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membres de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive ».

Article L. 2122-7 :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Election du Maire

Mme Liliane RODDIER demande quels sont les conseillers municipaux candidats au poste de Maire.

M. Frédérik BERNARD est candidat au poste de Maire.

Mme Liliane RODDIER invite les membres du conseil municipal à voter à bulletin secret en utilisant l'un des bulletins blancs déposés devant chacun d'eux.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Après les opérations de vote, Madame Liliane RODDIER invite 3 conseillers municipaux à venir participer au dépouillement :

- le vice-doyen : M. Jean-Claude DUQUESNE
- le plus jeune conseiller : M. Ali RABEH
- un représentant de l'opposition : Melle DOMONT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 40 |
| Nombre de bulletins déclarés nuls (article L. 66 du Code électoral) | 10 |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés | 30 |
| Majorité absolue | 16 |

Une anomalie a été constatée à l'issue du dépouillement du premier tour de scrutin, à savoir que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne n'était pas égal au nombre de votants (40 bulletins - 39 votants). En conséquence, une nouvelle opération de vote a été organisée pour ce premier tour de scrutin.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Madame Liliane RODDIER invite ensuite les 3 mêmes conseillers municipaux à venir participer au dépouillement.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 39 |
| Nombre de bulletins déclarés nuls (article L. 66 du Code électoral) | 9 |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés | 30 |
| Majorité absolue | 16 |

M. Frédérik BERNARD a obtenu 30 voix.

M. Frédérik BERNARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Mme Liliane RODDIER invite Monsieur le Maire à venir présider le conseil municipal et à procéder à la suite des opérations prévues à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire présente la délibération fixant le nombre de postes d'adjoints au maire.

Il expose au conseil municipal qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il y aurait donc lieu de fixer le nombre de postes d'adjoints au maire à créer.

L'effectif légal du conseil municipal de la Ville de Poissy est de trente neuf membres.

Monsieur le Maire propose de fixer à onze le nombre d'adjoints au maire.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
M. MASDEU-ARUS Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER.**

Election des adjoints

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des adjoints :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Monsieur le Maire demande que les listes de candidats, qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, lui soient déposées.

Liste « Poissy pour Tous » :

- Mme Anne-Marie VINAY
- M. Richard BERTRAND
- Melle Annabelle WOELFLE
- Mme Christiane AUBIN
- M. Jean-Paul HEDRICH
- Mme Michèle de VAUCOULEURS
- M. Mohammed BOUZNADA
- Mme Monique METZGER
- M. Krémo ALLAOUCHICHE
- Mme Geneviève CHIGNAC
- M. Jean-Claude DUQUESNE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil municipal de l'opposition déposent une liste. Aucune autre liste n'est déposée.

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à savoir au scrutin secret et à la majorité absolue, et sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, élu Maire, à l'élection des onze adjoints dont le nombre de postes a été fixé par délibération de ce jour.

Sont candidats aux postes d'adjoints au maire :

- au poste de 1^{er} adjointe : Mme Anne-Marie VINAY
- au poste de 2^{ème} adjoint : M. Richard BERTRAND
- au poste de 3^{ème} adjointe : Melle Annabelle WOELFLE
- au poste de 4^{ème} adjointe : Mme Christiane AUBIN
- au poste de 5^{ème} adjoint : M. Jean-Paul HEDRICH
- au poste de 6^{ème} adjointe : Mme Michèle de VAUCOULEURS
- au poste de 7^{ème} adjoint : M. Mohammed BOUZNADA
- au poste de 8^{ème} adjointe : Mme Monique METZGER
- au poste de 9^{ème} adjoint : M. Krémo ALLAOUCHICHE
- au poste de 10^{ème} adjointe : Mme Geneviève CHIGNAC
- au poste de 11^{ème} adjoint : M. Jean-Claude DUQUESNE

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à voter à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Après les opérations de vote, Monsieur le Maire invite 3 conseillers municipaux à venir participer au dépouillement :

- le vice-doyen : M. Jean-Claude DUQUESNE
- le plus jeune conseiller : M. Ali RABEH
- un représentant de l'opposition : Melle DOMONT

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 39 |
| Nombre de bulletins déclarés nuls (article L. 66 du Code électoral) | 9 |
| Reste, pour le nombre de suffrages exprimés | 30 |
| Majorité absolue | 16 |

La liste conduite par Mme Anne-Marie VINAY a obtenu 30 voix.

La liste conduite par Mme Anne-Marie VINAY ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur le Maire proclame adjoints et déclare installés dans leurs fonctions :

- Mme Anne-Marie VINAY : 1^{er} adjointe
- M. Richard BERTRAND : 2^{ème} adjoint
- Melle Annabelle WOELFLE : 3^{ème} adjointe
- Mme Christiane AUBIN : 4^{ème} adjointe
- M. Jean-Paul HEDRICH : 5^{ème} adjoint

- Mme Michèle de VAUCOULEURS : 6^{ème} adjointe
- M. Mohammed BOUZNADA : 7^{ème} adjoint
- Mme Monique METZGER : 8^{ème} adjointe
- M. Krémo ALLAOUCHICHE : 9^{ème} adjoint
- Mme Geneviève CHIGNAC : 10^{ème} adjointe
- M. Jean-Claude DUQUESNE : 11^{ème} adjoint

L'élection des adjoints étant terminée, il est procédé ensuite à la signature :

- des deux exemplaires du registre par tous les membres du conseil municipal,

- des deux exemplaires du procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, ainsi que de la feuille de proclamation de l'élection des adjoints, par le Maire, le Doyen, les trois assesseurs et le secrétaire.

- - - -

M. le Maire prend la parole :

Avant de clore cette séance, je voudrais dire quelques mots à nos conseillers d'opposition installés autour de cette table, leur dire qu'ils ont travaillé pendant un certain nombre d'années pour cette ville et que l'ensemble des élus aujourd'hui les respecte.

M. le Maire passe la parole à **M. MASDEU-ARUS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en premier lieu remercier les 6.522 électrices et électeurs qui ont accordé leur confiance à la liste « Union pour Poissy », soit plus de 49 % des suffrages exprimés.

Qu'ils sachent que les élus du groupe « Union pour Poissy » seront toujours leur porte-parole au sein de cette assemblée et qu'ils veilleront à ce que leurs aspirations y soient toujours représentées, exprimées et défendues.

Je voudrais également m'adresser à l'ensemble du personnel communal. Leur dire combien nous avons apprécié leur professionnalisme et combien nous avons la reconnaissance de leur travail : un travail bien fait, toujours au service des intérêts des Pisciacaises et des Pisciacais, un travail sans exclusive ni esprit partisan, ce qui est le fondement même du service public dont le seul but est de servir l'intérêt général.

Ce travail a été réalisé en relation étroite, notamment avec l'équipe des directeurs et chefs de service, et facilité par la cohésion de l'équipe municipale. Je rends hommage à mes collègues, qu'ils aient été adjoints, délégués, ou conseillers municipaux, pour leur cohésion, leur solidarité et leur unanimité face aux projets que nous portions ensemble et que nous avons réalisés ensemble.

Nous laissons à la nouvelle équipe municipale une ville en ordre de marche. Un budget sain et cohérent au regard de nos projets, avec une fiscalité stable depuis plusieurs années (je pourrais dire plusieurs décennies). Une organisation solide avec des personnels expérimentés et compétents. Nous laissons une ville moderne, dynamique, embellie, propre, avec un tissu social harmonieux et complémentaire dans la richesse de ses diversités.

Nous veillerons à ce que ce capital soit préservé et enrichi au regard du rempart de la cohésion sociale.

Enfin, Monsieur le Maire, sachez que le groupe « Union pour Poissy » jouera au sein de cette assemblée pleinement son rôle d'une opposition constructive, vigilante, sans concession ni compromission.

Je voudrais également souligner que, durant les différentes années passées ensemble, vous vous êtes conduits en opposants, réalistes, corrects, vis-à-vis de l'ensemble du conseil municipal. Je tenais à vous en remercier. Certains collègues présents autour de cette table savent comment nous avons travaillé ensemble, dans l'harmonie, chacun avec nos différences.

Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire prend la parole :

Il est bien sûr de coutume qu'un nouveau maire fasse une petite allocution. Etant donné le nombre de personnes qui nous attendent à la porte de cette mairie, vous comprendrez que je vais clore la séance du conseil municipal et leur réserver le contenu de mon discours. Je vous invite à me suivre à la rencontre des Pisciacaises et des Pisciacais, sur le perron de l'hôtel de ville.